

Roland, qui avait terminé sa mission à Paris, était devenu administrateur du district de la ville de Lyon, et Le Camus, je crois, secrétaire greffier de la Municipalité.

Savy, l'ancien maire, était maintenant président du Tribunal du district, créé par la loi du 24 août 1790, et l'abbé Rozier, que la Révolution avait dépouillé de son prieuré de Nanteuil, est rentré dans la vie ecclésiastique : les électeurs du district, assemblés dans l'église de l'Oratoire le 18 septembre, l'ont nommé curé de Saint-Polycarpe, et il ne reparaitra plus que très rarement aux séances de l'Académie.

Il y a bien un académicien qui est député à l'Assemblée législative, c'est Gaudin, ci-devant oratorien et conseiller-clerc au Conseil supérieur de la Corse ; mais Gaudin n'est pas Lyonnais ; il n'assiste pas aux séances académiques, et c'est le Collège électoral de Luçon qui l'a envoyé siéger à la Législative. Pour le moment, l'Académie ne peut plus compter que sur elle-même pour faire valoir ses droits et maintenir les traditions de la Compagnie.

Elle l'avait compris, sans doute, en choisissant Delandine, dès le 20 décembre 1791, pour directeur, en remplacement de l'abbé Tabard. Delandine était de retour effectivement, ainsi que ses deux collègues, Millanais et Deschamps, depuis que la Constituante s'était dispersée. Il s'était immédiatement réinstallé dans son logement à l'Hôtel de Ville, à côté de la Bibliothèque académique dont il avait la garde ; et, ayant reçu en paiement plusieurs caisses de livres que lui adressaient des libraires de Paris, il demanda que l'Académie voulût bien désigner des commissaires pour contrôler ces livres comme lui appartenant en propre, ainsi qu'elle l'avait déjà fait pour ceux qu'il possédait lors de sa première installation à l'Hôtel de Ville. L'Académie accéda à sa